



Distr. générale
30 septembre 2025
Français
Original : anglais

**Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique****Soixante-troisième session**

Belém, 10-15 novembre 2025

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives à l'adaptation**Rapport du Comité de l'adaptation****Organe subsidiaire de mise en œuvre**
Soixante-troisième session

Belém, 10-15 novembre 2025

Point 12 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives à l'adaptation**Rapport du Comité de l'adaptation****Rapport du Comité de l'adaptation****Résumé*

Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Comité de l'adaptation entre octobre 2024 et septembre 2025. On y trouvera les principales réalisations accomplies au cours de la période considérée et des informations relatives aux questions d'organisation et de procédure, s'agissant notamment des réunions tenues et des changements intervenus dans la composition du Comité et parmi ses coprésident(e)s. Le rapport contient en outre un aperçu des progrès réalisés par le Comité dans l'exécution de son plan de travail modulable pour 2025-2027 ainsi que des recommandations pour examen par la Conférence des Parties et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Abréviations et acronymes

CET	Comité exécutif de la technologie
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
FVC	Fonds vert pour le climat
GCE	Groupe consultatif d'experts
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa dix-septième session, la COP a décidé que le Comité de l'adaptation fonctionnerait sous son autorité et sa direction, qu'il lui rendrait compte et qu'elle devrait décider des politiques du Comité conformément aux décisions pertinentes. Elle a demandé au Comité de lui faire rapport chaque année, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, sur ses activités, l'exercice de ses fonctions, ses orientations, ses recommandations et toute autre information pertinente découlant de ses travaux et, le cas échéant, sur les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, pour examen par ses soins¹. À sa première session, la CMA a estimé dans une décision que le Comité concourrait à l'application de l'Accord de Paris².

B. Objet du rapport

2. Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Comité de l'adaptation entre octobre 2024 et septembre 2025, notamment de l'avancement de l'exécution de son plan de travail modulable pour 2025-2027³, et contient des recommandations pour examen par la Conférence des Parties (COP), à sa trentième session, et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), à sa septième session, selon qu'il conviendra. Sa structure suit celle du plan de travail modulable du Comité pour 2025-2027.

C. Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires

3. Les organes subsidiaires sont invités à examiner les informations figurant dans le présent rapport et à recommander des projets de conclusions ou de décisions fondés sur les travaux du Comité, pour examen et adoption par l'organe ou les organes compétent(s).

II. Faits marquants

4. Le Comité a favorisé la mise en œuvre, de façon cohérente, d'une action renforcée en matière d'adaptation dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris, notamment en menant les activités suivantes :

- a) Lancement d'un portail interactif sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation (voir les paragraphes 38 à 40 ci-après) ;
- b) Publication d'un rapport rétrospectif sur trente années d'adaptation dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris (voir le paragraphe 49 ci-après) ;
- c) Publication d'une note d'orientation sur l'application des connaissances traditionnelles, des connaissances des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux dans le domaine de l'adaptation (voir le paragraphe 57 ci-après) ;
- d) Publication d'un rapport de synthèse sur les modalités institutionnelles et la mobilisation des parties prenantes axé sur la prise en compte des mesures d'adaptation adoptées par les pays en développement Parties (voir le paragraphe 42 ci-après) ;
- e) Décision de publier, d'ici à la fin de 2026, le premier rapport de synthèse sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties (voir le paragraphe 41 ci-après) ;

¹ Décision 2/CP.17, par. 95 et 96.

² Décision 11/CMA.1, par. 1.

³ Figurant dans le document FCCC/SB/2024/4, annexe.

f) Poursuite de la mise à jour des ressources en ligne sur l'appui au processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA) (voir les paragraphes 19 à 21 ci-après) ;

g) Décision de lancer une nouvelle lettre d'information sur les mesures d'adaptation (voir le paragraphe 52 ci-après).

5. Le Comité a continué d'intensifier son travail de sensibilisation et de diffusion de l'information pour donner davantage de visibilité à l'adaptation au sein et en dehors du contexte de la Convention et pour promouvoir l'application de mesures dans ce domaine. Ses produits de sensibilisation et des informations sur les manifestations et les publications sont disponibles sur ses pages Web⁴ et sont largement diffusés via les médias sociaux.

III. Questions d'organisation et de procédure

A. Réunions et manifestations

6. Le Comité a tenu ses vingt-septième (6-9 mai 2025) et vingt-huitième (15-19 septembre 2025) réunions à Bonn. Ces réunions ont été organisées en présentiel, avec possibilité de participation en ligne. Elles étaient ouvertes aux observateurs et ont été diffusées en direct sur YouTube⁵.

7. Le Comité a organisé ou coorganisé les manifestations et séances de formation ci-après au cours de la période considérée, lesquelles sont présentées en détail plus loin dans le présent rapport :

a) Une manifestation célébrant trente années d'adaptation, pendant la vingt-neuvième session de la COP (voir le paragraphe 49 ci-après) ;

b) Une séance de formation sur les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, à l'occasion de la sixième édition du Pôle de renforcement des capacités, qui s'est tenue à la vingt-neuvième session de la COP (voir le paragraphe 26 ci-après) ;

c) Une séance technique sur l'appui à la formulation et à la mise en œuvre des PNA, pendant l'Expo PNA de 2025 (voir le paragraphe 21 ci-après).

8. Des représentants du Comité ont en outre participé à plusieurs manifestations organisées par d'autres organes constitués et entités créées au titre de la Convention et de l'Accord de Paris à la vingt-neuvième session de la COP et à la soixante-deuxième session des organes subsidiaires, dont deux ateliers techniques visant à faciliter la conception des activités du plan d'action pour l'égalité des sexes, tenus en juin et en septembre 2025, l'Expo PNA 2025, et le Forum 2025 du Comité permanent du financement (CPF).

B. Coprésidence et composition du Comité⁶

9. Rosa Morales (Pérou) et Giuliana Torta (Italie) ont été élues⁷ Coprésidentes à la vingt-septième réunion du Comité.

10. Tessa Ide (États-Unis d'Amérique), Tamer Mostafa (Égypte), Fathimath Nashwa (Maldives) et Issa Musa Nyashilu (République-Unie de Tanzanie) ont été élus en tant que nouveaux membres du Comité, et Tiffany van Ravenswaay (Palaos) a remplacé Johana Noble (Bélgique) pour le reste de son mandat⁸. Les mandats de Vladimir Kattsov (Fédération de

⁴ Voir <https://unfccc.int/Adaptation-Committee>.

⁵ Tous les documents, présentations, liens YouTube et résumés des conclusions pour chaque point de l'ordre du jour sont disponibles aux adresses <https://unfccc.int/event/AC-27> (pour la vingt-septième réunion) et <https://unfccc.int/event/AC-28> (pour la vingt-huitième).

⁶ Voir la liste des membres du Comité à l'adresse <https://unfccc.int/Adaptation-Committee#Organization-and-Membership>.

⁷ Conformément à la décision 2/CP.17, par. 108, et à la décision 16/CP.19, par. 6 et 7.

⁸ Conformément à la décision 2/CP.17, par. 107.

Russie) et d'Iryna Trofimova (Ukraine) ont pris fin avant les premières réunions du Comité en 2020 et en 2023, respectivement, tandis que le mandat de Britta Horstmann (Allemagne) a pris fin avant la première réunion du Comité en 2025, et les candidatures à ces postes doivent être reçues prochainement. Ces membres exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus⁹.

11. Lorsqu'il a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres, le Comité a rappelé le paragraphe 101 de la décision [2/CP.17](#), dans lequel il est précisé que les membres siègent à titre personnel.

C. Participation des observateurs

12. Le Comité encourage la participation active d'observateurs à ses réunions. Les observateurs apportent une expérience et des compétences qui éclairent les débats, et leur mobilisation est essentielle à l'avancement des travaux du Comité et à la réalisation de ses objectifs, à savoir créer des synergies et maintenir la cohérence des mesures d'adaptation prises par différents groupes de parties prenantes, à tous les niveaux. Même si les réunions en présentiel sont généralement plus propices à la collaboration avec les observateurs, la possibilité d'y participer en ligne permet à un plus grand nombre d'observateurs d'y assister, car ils ne sont pas soumis à des restrictions de voyage ou à la limitation du nombre de places ; les observateurs qui ne peuvent pas assister aux réunions en personne sont donc encouragés à participer aux débats en ligne.

IV. Avancement de l'exécution du plan de travail modulable du Comité de l'adaptation pour 2025-2027

13. Le Comité a été créé pour promouvoir la mise en œuvre, de manière cohérente, d'une action renforcée pour l'adaptation, notamment sous la forme d'un appui technique, d'orientations, d'informations sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation et de recommandations aux Parties. Il collabore avec d'autres organes constitués et entités créées au titre de la Convention et de l'Accord de Paris afin de s'assurer que les travaux relatifs à l'adaptation qu'ils mènent dans le cadre de leurs mandats et portefeuilles respectifs se déroulent selon une approche stratégique et systématique. Le Comité favorise également la cohérence et la synergie en matière d'adaptation avec les organisations nationales, régionales et internationales, les réseaux et d'autres institutions. Il s'acquitte de ses mandats dans le cadre d'un plan de travail triennal modulable qui s'articule autour de différents axes et domaines thématiques détaillés dans la présente section.

14. À sa vingt-sixième réunion, le Comité avait adopté son plan de travail pour 2025-2027, étant entendu que celui-ci devait être suffisamment modulable pour que les résultats pertinents des futures sessions de la COP et de la CMA puissent y être incorporés, ainsi que les résultats de ses travaux, selon leur évolution. Au cours des délibérations, le Comité a rappelé que les Parties lui fournissaient des orientations dans le cadre du processus de la Convention, tandis que les observateurs pouvaient apporter une contribution pendant les réunions ordinaires ou en s'adressant directement au secrétariat, à tout moment, par courrier électronique.

A. Fourniture d'un appui technique et de conseils en matière d'adaptation

1. Évaluation de l'impact, de la vulnérabilité et des risques

15. Le Comité a continué d'examiner les activités dans le domaine de l'évaluation de l'impact, de la vulnérabilité et des risques, qui fait partie des priorités thématiques dans le contexte du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale. À sa vingt-septième réunion, il a décidé de poursuivre ces travaux à sa vingt-huitième réunion.

⁹ Conformément à la décision [2/CP.17](#), par. 106 c).

16. À sa vingt-huitième réunion, le Comité est convenu des étapes suivantes des travaux dans le domaine de l'évaluation de l'impact, de la vulnérabilité et des risques.

2. Évaluation des capacités d'adaptation

17. Le Comité a poursuivi son examen des activités dans le domaine de l'évaluation des capacités d'adaptation, conscient de l'importance que revêt ce domaine thématique dans le contexte de l'objectif mondial en matière d'adaptation, et notamment du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale. À sa vingt-septième réunion, il a décidé de poursuivre ces travaux à sa vingt-huitième réunion.

18. À sa vingt-huitième réunion, le Comité est convenu des étapes suivantes des travaux dans le domaine de l'évaluation des capacités d'adaptation.

3. Appui à la planification et à la mise en œuvre

19. Le Comité a commencé à mettre à jour ses ressources en ligne sur l'appui au processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA)¹⁰.

20. À sa vingt-septième réunion, le Comité a examiné une note de cadrage¹¹ sur la mise à jour prévue des ressources susmentionnées, qui sera en phase avec l'objectif mondial en matière d'adaptation et, notamment, les cibles adoptées au titre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale¹². Il a invité ses membres et l'équipe spéciale des PNA à formuler des observations sur la note de cadrage et à réfléchir à des moyens de faire intervenir des experts et des organisations externes dans ce travail de mise à jour. Il a également décidé de présenter la version actuelle des ressources à l'Expo PNA 2025 pour récolter des avis sur la manière de les développer.

21. À l'Expo PNA 2025 (Lusaka, 12-15 août 2025), le Comité a organisé une séance technique sur l'appui au processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA¹³ qui a consisté en une formation à l'utilisation des ressources susmentionnées et une table ronde sur le rôle joué par le Fonds vert pour le climat (FVC) dans l'appui au processus des PNA, ainsi que sur l'expérience acquise par les pays dans la recherche d'un soutien adapté en la matière. Les participants et intervenants ont été invités à donner leur avis sur la marche à suivre pour mettre à jour le contenu des ressources, les rendre plus pratiques et élargir leur champ d'application afin de pouvoir répondre aux besoins des utilisateurs à mesure qu'ils évoluent. À sa vingt-huitième réunion, le Comité a décidé de mettre à jour le contenu des ressources en ligne de 2022 sur la base du champ d'application actuel et d'étudier des moyens de les développer encore davantage pendant la période intersessions, avant sa réunion suivante.

22. Chaque année, le Comité aide le CPF à élaborer un projet d'orientations destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier. Au cours de la période considérée, il a élaboré et soumis sa contribution au CPF pour 2025¹⁴.

23. Les lacunes des pays en développement en ce qui concerne l'accès au financement de l'adaptation sont restées une priorité du Comité dans le cadre de l'appui à la planification et à la mise en œuvre des mesures d'adaptation. Au cours de la période considérée, il a contribué au webinaire de travail approfondi sur les stratégies de réduction des risques visant à faciliter le financement de l'adaptation qui s'est tenu le 8 octobre 2024, pendant le Forum de Durban¹⁵. Deux membres du Comité ont partagé l'expérience de leur pays en ce qui concerne les stratégies de réduction et de partage des risques et la participation du secteur privé au financement de l'adaptation. Le Comité a également prononcé une allocution de clôture, reprenant les résultats des différentes activités en lien avec l'accès au financement.

¹⁰ Voir <https://unfccc.int/napsupport>.

¹¹ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/646619>.

¹² Voir la décision 2/CMA.5, par. 9 et 10.

¹³ Voir <https://expo.napcentral.org/2025/event/3-2-4/>.

¹⁴ Cette contribution est disponible à l'adresse suivante <https://unfccc.int/event/thirty-eighth-standing-committee-on-finance-meeting>.

¹⁵ Voir <https://unfccc.int/event/durban-forum-deep-dive-webinar-2024>.

24. En application du mandat qu'il partage avec le Groupe d'experts des PMA (LEG), à savoir continuer à répertorier et à combler les lacunes et les besoins prioritaires des pays en développement s'agissant de la formulation et de l'application des PNA¹⁶, le Comité organise, dans le cadre de son plan de travail, des dialogues thématiques en marge des réunions sur l'adaptation et par l'intermédiaire de son équipe spéciale des PNA. À sa vingt-septième réunion, il a décidé que le dialogue thématique suivant porterait sur les possibilités d'obtenir des fonds destinés à l'adaptation auprès des entités fonctionnelles du Mécanisme financier. Pendant la période intersessions, il a demandé au secrétariat de sélectionner des manifestations liées au financement de l'adaptation en marge desquelles le dialogue pourrait se dérouler et de commencer à préparer cette rencontre, qui devrait se tenir à la fin de 2025 ou en 2026.

25. À sa vingt-huitième réunion, le Comité a estimé que le dialogue thématique suivant faciliterait la mise en commun des données d'expérience des pays ainsi que des points de vue des acteurs qui facilitent l'appui, avec la participation du FVC, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds pour l'adaptation.

4. Suivi, évaluation et apprentissage

26. Dans le contexte de ses travaux relatifs au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage dans le contexte de l'adaptation, le Comité a organisé avec le Réseau mondial pour les PNA, à l'occasion de la sixième édition du Pôle de renforcement des capacités qui se tenait dans le cadre de la vingt-neuvième session de la COP, une séance interactive d'apprentissage entre pairs sur la conception de systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage permettant d'éclairer la mise en œuvre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale¹⁷. L'objectif était de renforcer les capacités des gouvernements nationaux et d'aider les autres intervenants à concevoir des systèmes de ce type aux fins de la formulation et de la mise en œuvre des PNA et à renforcer ceux qui existent déjà. Les participants ont pris connaissance des grandes étapes de la conception de systèmes efficaces alignés sur les politiques nationales et les obligations en matière de communication d'informations, ainsi que des points de départ à envisager pour le lancement ou l'amélioration des processus de suivi, d'évaluation et d'apprentissage au niveau national. Ils ont également été informés des principales ressources à consulter, parmi lesquelles figure la boîte à outils pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage dans le cadre des processus des PNA¹⁸, élaborée par le Comité et le Réseau mondial pour les PNA, qui contient des orientations sur la conception de systèmes solides permettant de contrôler l'efficacité de l'effort d'adaptation et d'éclairer l'action à différentes échelles.

27. Le 27 août 2025, le Comité a contribué à un webinaire sur les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage en Amérique latine¹⁹. Organisée par le Centre de collaboration régionale pour l'Amérique latine et des organisations partenaires, cette manifestation a rassemblé des représentants des pouvoirs publics, des experts et des praticiens de toute la région et visait à faire le point sur les orientations et les ressources intergouvernementales, à renforcer la capacité des parties prenantes en ce qui concerne la conception de systèmes solides de suivi, d'évaluation et d'apprentissage et leur exploitation, à faciliter l'échange d'informations sur les difficultés et possibilités liées à la mise en service de ces systèmes dans le contexte de l'adaptation, et à promouvoir l'apprentissage entre pairs grâce à la mise en commun des acquis des pays et des enseignements tirés de leur expérience. L'une des coprésidentes du Comité a prononcé une déclaration liminaire et souligné l'importance des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour la formulation et la mise en œuvre des PNA ainsi que pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de

¹⁶ Décision 9/CP.27, par. 7 et 8.

¹⁷ Voir <https://unfccc.int/event/from-toolkit-to-reality-designing-mel-systems-to-inform-the-uae-framework-for-global-climate>.

¹⁸ Comité de l'adaptation et Réseau mondial pour les PNA (2024), *Toolkit for Monitoring, Evaluation, and Learning for National Adaptation Plan Processes*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse <https://napglobalnetwork.org/resource/toolkit-monitoring-evaluation-learning-nap-processes/>.

¹⁹ Voir <https://unfccc.int/event/monitoring-evaluation-and-learning-for-national-adaptation-plans-in-latin-america>.

l'objectif mondial en matière d'adaptation. Le webinaire a constitué un cadre privilégié pour l'échange de connaissances et pour un dialogue régional sur l'utilisation des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage aux fins de l'adaptation, l'occasion de réaffirmer l'importance, à cet égard, des approches inclusives tenant compte du contexte, et d'encourager les pays d'Amérique latine et les partenaires internationaux à continuer de collaborer au renforcement des cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage au service de l'adaptation.

28. À sa vingt-huitième réunion, le Comité s'est penché sur les activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, a réfléchi à la suite possible des travaux et a décidé d'actualiser la boîte à outils mentionnée au paragraphe 26 ci-dessus.

5. Recensement des lacunes et des besoins des pays en développement

29. Le Comité et le LEG ont continué à recenser les lacunes et les besoins prioritaires des pays en développement qui étaient liés au processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA, les progrès accomplis par chaque pays dans ce processus et les éventuels obstacles et difficultés rencontrés²⁰. Le Comité a noté que son portail interactif sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties (voir les paragraphes 38 à 40 ci-après) pouvait également être utile à cet effet.

30. Le Comité et le LEG ayant été priés d'organiser une formation à l'intention des pays en développement Parties sur les moyens de remédier aux lacunes et besoins recensés²¹, le Comité a organisé, en collaboration avec l'équipe spéciale des PNA et le LEG, un atelier technique sur l'appui au processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA à l'occasion de l'Expo PNA 2025 (voir le paragraphe 21 ci-dessus).

31. Pour donner suite à la demande formulée par la COP à sa vingt-septième session – que les autres organes constitués au titre de la Convention et les organisations compétentes fournissent des informations au Comité et au LEG sur les activités visant à remédier aux lacunes et besoins liés au processus d'élaboration et d'exécution des PNA, y compris des informations sur les régions et les pays dans lesquels les organes constitués et les organisations apportent leur appui²² –, le Comité a continué de faire figurer, sur ses pages Web, une référence à cette demande et une adresse courriel à laquelle envoyer ces informations.

6. Orientations techniques et supports de formation

32. Le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale a pour objet de guider la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation et d'orienter l'examen de l'ensemble des progrès accomplis dans ce domaine en vue de réduire les incidences négatives, les risques et les vulnérabilités croissants associés aux changements climatiques, ainsi que de renforcer l'action et l'appui en matière d'adaptation²³. En réponse à une invitation formulée par la CMA à sa cinquième session²⁴, le Comité, en collaboration avec le GCE et le LEG, a continué d'appuyer la mise en œuvre du Cadre au moyen d'orientations techniques et de supports de formation.

33. Au cours de la période considérée, le Comité a élargi la portée de ses activités de recensement des orientations techniques et des supports de formation relatifs au Cadre, parmi lesquels figurent des ressources soumises par les Parties, des organisations et d'autres parties prenantes, et a procédé à une analyse de ces ressources. Une version conviviale du document récapitulatif²⁵ a été distribuée aux Parties et aux parties prenantes. Le Comité a également relancé des enquêtes afin de recueillir des contributions supplémentaires auprès des Parties et des parties prenantes²⁶ et a pris en compte les contributions précédemment obtenues auprès

²⁰ Conformément à la décision [9/CP.27](#), par. 7.

²¹ Conformément à la décision [9/CP.27](#), par. 9.

²² Décision [9/CP.27](#), par. 10.

²³ Voir la décision [2/CMA.5](#), par. 6 et 7.

²⁴ Décision [2/CMA.5](#), par. 44.

²⁵ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/648945>.

²⁶ Voir <https://unfccc.int/documents/640226>.

des parties prenantes à l'occasion de la soixantième session des organes subsidiaires, du Forum de l'adaptation de 2024 et d'activités régionales. Ces contributions ont permis d'affiner un projet de document stratégique sur les orientations techniques et les supports de formation²⁷ qui a été examiné par le Comité à sa vingt-septième réunion. La stratégie décrit les modalités à suivre pour collecter, centraliser et mettre à disposition des ressources dans un format convivial, tout en veillant à ce que les travaux du Comité et ceux des autres organes constitués soient complémentaires. À sa vingt-huitième réunion, le Comité est convenu des étapes suivantes pour examen à sa vingt-neuvième réunion.

34. La coopération avec le GCE et le LEG est restée au cœur des travaux du Comité dans ce domaine thématique, notamment pour ce qui est de déterminer quels sont les domaines prioritaires dans lesquels des orientations techniques et des supports de formation seraient les plus utiles pour les Parties. À cette fin, les membres du Comité ont organisé des appels de coordination avec des représentants du GCE et du LEG pour échanger des informations, faire le point sur leurs activités respectives et s'assurer de travailler en harmonie et de façon cohérente aux fins de l'exécution de la tâche mentionnée au paragraphe 32 ci-dessus.

35. Le Comité a continué à étudier les possibilités de collaboration, notamment dans le cadre des mandats pertinents de la COP et de la CMA, avec les coprésidents du Groupe de travail II du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les représentants du groupe d'appui technique du Groupe de travail II. À la soixante-deuxième session des organes subsidiaires, le Comité a tenu une séance d'échange d'informations avec les coprésidents du Groupe de travail II et des représentants du groupe d'appui technique du Groupe de travail II. À la vingt-huitième réunion du Comité, les coprésidents du Groupe de travail II du GIEC ont présenté un compte rendu axé sur les processus sur le plan de travail du Groupe de travail II.

B. Examen des informations communiquées par les Parties sur les mesures d'adaptation et l'appui fourni pour accélérer les progrès globaux en matière d'adaptation

1. Établissement de rapports

36. Le Comité ayant été invité par la CMA, à sa cinquième session, à élaborer, en collaboration avec le GCE et le LEG, des recommandations sur les moyens d'améliorer la communication d'informations relatives aux mesures d'adaptation et aux progrès accomplis, notamment en vue d'étayer l'examen et la mise à jour, selon qu'il conviendrait, des modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris qui figurent à l'annexe de la décision [18/CMA.1](#), ainsi que l'examen du cours de formation visé au paragraphe 10 de la décision [9/CMA.4²⁸](#), le Comité a collaboré avec le GCE et le LEG à l'élaboration d'une note d'information sur l'amélioration de la communication d'informations sur les mesures d'adaptation et les progrès accomplis, qui consistait en une cartographie et une analyse des prescriptions, lignes directrices et pratiques existantes en matière d'établissement de rapports sur l'adaptation²⁹, et a tenu avec eux deux réunions de planification, en avril et en septembre 2025, afin d'alimenter ces travaux. Le Comité s'est à nouveau penché sur la question à ses vingt-septième et vingt-huitième réunions. Le Comité a également contribué à une session sur l'intégration des indicateurs d'adaptation dans les processus d'établissement de rapports au titre de la Convention lors du Forum mondial sur l'environnement et les changements climatiques, en mars 2025³⁰. L'objectif était de déterminer comment intégrer les indicateurs du programme de travail Émirats arabes unis-Belém sur les indicateurs de progrès relatifs aux cibles visées aux paragraphes 9 et 10 de la décision [2/CMA.5](#) dans les outils de communication d'informations au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, ainsi que de trouver des moyens de faire en sorte que l'intégration de ces indicateurs facilite l'application

²⁷ Document du Comité portant la cote [AC26/STRAT/5](#).

²⁸ Décision [2/CMA.5](#), par. 45.

²⁹ Document du Comité portant la cote [AC27/INFO/10](#).

³⁰ Voir <https://www.oecd.org/en/events/2025/03/global-forum-on-the-environment-and-climate-change-march-2025.html>.

du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale et n'impose pas de charge supplémentaire aux Parties en ce qui concerne la communication d'informations sur les mesures d'adaptation.

37. À sa vingt-septième réunion, le Comité a discuté des étapes suivantes de l'exécution de ce mandat en s'appuyant sur la note d'information mentionnée au paragraphe 36 ci-dessus. À sa vingt-huitième réunion, il a continué d'examiner, avec le GCE et le LEG, les travaux menés dans le cadre de ce mandat, et a décidé de publier un appel à contributions sur les moyens d'améliorer la communication d'informations relatives aux mesures d'adaptation et aux progrès accomplis, comme suite à l'invitation formulée au paragraphe 45 de la décision [2/CMA.5](#) (voir le paragraphe 80 c) ci-après).

2. État d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties

38. À la vingt-neuvième session de la COP, le Comité a lancé un portail interactif sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties³¹. Le portail rassemble des profils de pays contenant des informations sur les dispositions et les mesures prises aux fins de l'adaptation, et notamment des renseignements sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation (exécutées, en cours ou prévues) tirés des rapports nationaux et des communications en lien avec l'adaptation soumis au secrétariat. Tous les profils de pays sont validés par les coordonnateurs nationaux et les points de contact pour l'adaptation.

39. Le portail servira à centraliser l'accès aux informations communiquées par les Parties sur les mesures d'adaptation, améliorant ainsi la compréhension collective de l'état d'avancement de la planification et de la mise en œuvre des mesures d'adaptation et contribuant au suivi des progrès réalisés à l'échelle mondiale. Les informations fournies constituent une base d'apprentissage et permettront de recenser plus facilement les besoins pour améliorer davantage les mesures d'adaptation et l'appui fourni en la matière.

40. Au moment de l'élaboration du présent rapport, les profils des 198 Parties avaient été achevés et validés³². Ceux-ci seront actualisés lorsque les Parties soumettront de nouveaux rapports nationaux ou communications, sous réserve de la disponibilité de ressources.

41. À sa vingt-septième réunion, le Comité a examiné une note de cadrage concernant les rapports de synthèse sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties³³ qu'il devra élaborer sur la base de la version la plus récente des informations du portail, et il a décidé que le premier rapport serait publié avant la fin de l'année 2026.

3. Prise en compte des mesures d'adaptation adoptées par des pays en développement Parties

42. Comme suite à la demande adressée au secrétariat par la CMA, à sa première session, concernant l'élaboration, sous la direction du Comité et du LEG et en collaboration avec les parties prenantes, des rapports de synthèse biennaux sur des thèmes particuliers en lien avec l'adaptation, avec un accent particulier sur les enseignements à retenir et les bonnes pratiques recensées dans les pays en développement Parties³⁴, à sa vingt-septième réunion, le Comité a examiné la deuxième version d'un rapport de synthèse sur la prise en compte des mesures d'adaptation adoptées par des pays en développement Parties, dont la version définitive a été publiée en juin 2025³⁵. Le rapport porte sur les dispositions institutionnelles et la mobilisation des parties prenantes dans le contexte de l'effort d'adaptation dans les pays en développement, les enseignements, connaissances et bonnes pratiques recensés dans les quatre volets du cycle d'adaptation itératif³⁶, ainsi que les facteurs favorables et les mesures

³¹ Disponible à l'adresse https://unfccc.int/adaptation_country_portal.

³² Le processus de validation s'est déroulé en plusieurs étapes et a pris fin le 8 août 2025.

³³ Document du Comité portant la cote [AC27/CN/11](#).

³⁴ Décision [11/CMA.1](#), par. 13.

³⁵ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2024), *Recognizing the adaptation efforts of developing country Parties*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/647093>.

³⁶ Le cycle d'adaptation itératif comprend quatre volets : évaluation des conséquences et des vulnérabilités ; planification ; exécution ; suivi, évaluation et apprentissage.

de portée transversale qui concourent à l'adaptation. On y trouve également un compte rendu des progrès accomplis par les pays en développement Parties dans le renforcement de leurs capacités institutionnelles et la promotion d'une mobilisation inclusive des parties prenantes au service de l'adaptation dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris.

43. À sa vingt-septième réunion, le Comité a examiné des thèmes possibles pour le rapport de synthèse biennal qui sera publié en 2026. À sa vingt-huitième réunion, il s'est penché sur l'objet et la portée du rapport.

4. Pertinence et efficacité de l'adaptation et de l'appui

44. En réponse à la demande formulée à la première session de la CMA, laquelle avait invité le Comité et le LEG à poursuivre, en collaboration avec le CPF, la compilation des méthodes existantes permettant d'examiner la pertinence et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui³⁷, le Comité a continué de participer au groupe de travail conjoint mis sur pied à cette fin. Le groupe de travail est chargé de convenir d'une stratégie pour les besoins de l'exécution de ce mandat conjoint et rend régulièrement compte de l'avancement de ses travaux au Comité et au LEG. Les informations relatives aux progrès accomplis sont disponibles sur le site Web de la Convention³⁸.

C. Communication, collaboration et cohérence

1. Communication

45. À sa vingt-septième réunion, le Comité a examiné une note d'information résumant la stratégie de communication et le plan de mise en œuvre pour 2025-2026³⁹ ainsi que des suggestions des membres quant aux améliorations à apporter à la stratégie, sous réserve de la disponibilité de ressources.

46. Les pages Web du Comité ont subi une reconfiguration complète qui visait à améliorer l'accessibilité et l'expérience de l'utilisateur tout en conservant le contenu existant. La présentation a été modernisée, la navigation est devenue plus intuitive et la lisibilité a été améliorée, et l'accès à l'ensemble des ressources en lien avec l'adaptation mises à disposition dans le cadre de la Convention a été amélioré grâce à l'utilisation de liens directs et à une meilleure intégration avec les pages Web des autres organes constitués. La page Web principale du Comité a été consultée 12 069 fois entre le 1^{er} octobre 2024 et le 20 août 2025.

47. Le Comité a continué à s'efforcer d'accroître l'accessibilité linguistique de ses publications. Certaines sont diffusées dans les six langues officielles de l'ONU grâce à des outils de traduction automatique et sont accompagnées de déclarations de non-responsabilité avertissant les utilisateurs de possibles inexactitudes.

48. Le Comité a continué à élaborer des éléments interactifs et visuels pour les produits destinés au grand public. La conception de deux de ses publications a été confiée à une entreprise externe afin que la qualité de la présentation et l'accessibilité soient garanties. Des outils promotionnels, tels que des affiches et des prospectus, ont été élaborés en interne pour un meilleur rapport coût-efficacité.

49. Le Comité a continué à travailler au développement de sa communication en élaborant des produits d'information et autres produits phares ciblés pour accroître la visibilité et l'accessibilité de ses travaux. Afin de marquer le trentième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention, il a organisé une manifestation célébrant trente années d'adaptation à la vingt-neuvième session de la COP⁴⁰. Cet événement a été l'occasion de revenir sur l'évolution de l'effort d'adaptation dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris

³⁷ Décision 11/CMA.1, par. 35.

³⁸ <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/mandates-from-the-cma/methodologies-adequacy-and-effectiveness#Progress-updates-of-the-AC-and-the-LEG-in-collaboration-with-the-SCF-on-their-work-in-addressing-this-mandate-since-2020>.

³⁹ Document du Comité portant la cote AC27/INFO/13A.

⁴⁰ Voir <https://unfccc.int/event/30-years-of-adaptation-building-on-the-past-to-get-ready-for-the-future-an-event-by-the-adaptation>.

ainsi que de présenter deux nouveaux produits du Comité, à savoir son portail interactif sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation prise par les Parties (voir les paragraphes 38 à 40 ci-dessus) et un rapport rétrospectif sur trente années d'adaptation dans le cadre du processus intergouvernemental⁴¹. Le rapport décrit le paysage de l'adaptation et l'évolution des stratégies correspondantes au cours des trois décennies écoulées, sur la base de rapports antérieurs du Comité intitulés *The State of Adaptation under the United Nations Framework Convention on Climate Change*⁴² et *25 Years of Adaptation under the UNFCCC*⁴³.

50. À l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse 2025, le Comité a lancé un concours d'affiches sur le thème des initiatives d'adaptation pilotées par la jeunesse⁴⁴ afin de mettre en lumière les projets concluants. Le concours s'inscrivait dans le thème de la Journée internationale, à savoir les initiatives locales de jeunes contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable, l'occasion de montrer ce que fait le Comité pour mettre à l'honneur les jeunes en tant qu'agents du changement et partenaires essentiels dans la recherche de solutions aux difficultés liées à l'adaptation.

51. Le Comité a publié les numéros 18 à 20 de son bulletin sur le financement de l'adaptation (*Adaptation Finance Bulletin*⁴⁵) afin d'informer les parties prenantes des faits nouveaux survenus dans le domaine du financement international de l'adaptation, et notamment des activités des fonds pour le climat, des organes constitués et d'autres organisations, ainsi que des résultats des négociations menées à la COP, à la CMA et au sein des organes subsidiaires. Le numéro 18, publié en novembre 2024, a été envoyé à 4 270 abonnés, avec un taux d'ouverture de 48 % et un taux de clics de 8 %. Le numéro 19, publié en février 2025, a été envoyé à 4 273 abonnés, et le numéro 20, publié en juin 2025, à 4 291 abonnés. Pour les numéros 19 et 20, le taux d'ouverture était de 43 % et le taux de clics, de 4 %. Tous les numéros ont été diffusés via les médias sociaux.

52. Dans le cadre de sa communication régulière avec les acteurs de l'adaptation, le secrétariat a continué de transmettre aux points de contact pour l'adaptation, deux fois par an, avant les sessions des organes subsidiaires, des informations actualisées sur les activités à venir et les nouvelles publications du Comité, du LEG et d'autres organisations et partenaires pertinents⁴⁶. Dans le prolongement de ces activités de communication, à sa vingt-septième réunion, le Comité a examiné une note de cadrage concernant une lettre d'information qui rassemblerait et remplacerait les renseignements actualisés envoyés par courrier électronique, a choisi le titre *Adaptation Action Newsletter* (lettre d'information sur les mesures d'adaptation), et a demandé au secrétariat d'élaborer un projet de première lettre d'information afin qu'il puisse l'examiner à sa vingt-huitième réunion, en tenant compte des observations reçues des membres, et que le premier numéro puisse être diffusé dans le courant de l'année 2025. La lettre, qui complétera le bulletin sur le financement de l'adaptation, vise à améliorer la communication d'informations actualisées sur l'adaptation dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris⁴⁷. À sa vingt-huitième réunion, le Comité a formulé des recommandations sur le projet de premier numéro et a décidé de continuer d'y travailler pendant la période intersessions et à sa vingt-neuvième réunion.

⁴¹ Comité de l'adaptation (2024), *30 Years of Adaptation under the Convention and the Paris Agreement*, Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/640912>.

⁴² Comité de l'adaptation (2013), *The State of Adaptation under the United Nations Framework Convention on Climate Change*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/resources/publications/the-state-of-adaptation-under-the-united-nations-framework-convention-on-climate-change-2013>.

⁴³ Comité de l'adaptation (2019), *25 Years of Adaptation under the UNFCCC: Report by the Adaptation Committee*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/204710>.

⁴⁴ Voir <https://unfccc.int/postercontest>.

⁴⁵ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/adaptation-finance-bulletin-adaptation-committee>.

⁴⁶ Voir <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/resources/adaptation-contact-points>.

⁴⁷ La lettre d'information sera disponible à l'adresse <https://unfccc.int/newsletters-adaptation-committee>.

53. Le Comité a publié un livret informel⁴⁸ contenant un résumé de toutes les conclusions et décisions des organes directeurs et subsidiaires ayant un lien direct avec ses propres travaux.

54. Le Comité a été mentionné dans deux articles de la page du site Web de la Convention consacrée aux actualités (UNFCCC Newsroom)⁴⁹. Il a en outre décidé de continuer à utiliser LinkedIn comme canal de communication privilégié, s'appuyant sur les résultats de l'enquête d'évaluation de l'audience de 2023-2024⁵⁰, dont il est ressorti qu'il s'agissait de la plateforme sur laquelle les travaux du Comité suscitaient le plus d'engagement. Au 26 août 2025, le groupe LinkedIn « UN Climate Change: Adaptation & Resilience »⁵¹ comptait 4 448 membres et avait généré 11 665 vues de publications depuis le 1^{er} octobre 2024. Afin de donner plus de visibilité aux produits et aux événements du Comité, en particulier auprès des jeunes, le secrétariat a également créé de nouveaux comptes sur YouTube, Instagram et TikTok⁵².

55. Le Comité a continué à chercher des possibilités d'accroître la portée de sa communication par l'intermédiaire de plateformes externes, telles que Climate Adaptation Knowledge Exchange, PreventionWeb, United Nations iLibrary et weADAPT. Il a également diffusé des lettres d'information régulières aux centres régionaux de collaboration, développant l'intérêt pour les questions relatives à l'adaptation à l'échelle régionale.

2. Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation

56. L'équipe spéciale des PNA a été créée dans le but d'aider les pays en développement à élaborer et à exécuter leurs PNA. Elle est composée de membres du Comité de l'adaptation, du Fonds pour l'adaptation, du FVC, du FEM, du LEG, du CPF et du Comité exécutif de la technologie (TEC), ainsi que de contributeurs du GCE, du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, du Comité de Paris sur le renforcement des capacités et du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie.

57. En novembre 2024, l'équipe spéciale des PNA a publié une note de synthèse sur les progrès, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en matière d'adaptation, ainsi que sur les défis et les possibilités liés à l'application dans ce domaine des connaissances traditionnelles, des connaissances des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux⁵³, afin d'éclairer les travaux des responsables de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation et des décideurs. Ce document a également pour but d'aider les organes constitués et les autres parties prenantes à intégrer ces connaissances dans leurs travaux.

58. Lors de la première réunion de l'équipe spéciale des PNA, en février 2025, les membres et les contributeurs ont examiné, mis à jour et achevé le projet de plan de travail modulable pour 2025-2027⁵⁴ et les activités prioritaires pour 2025, qui ont ensuite été approuvés à la vingt-septième réunion du Comité (voir par. 4 ci-dessus). Le plan de travail, qui est aligné sur celui du Comité, vise à faciliter les travaux du Comité de manière à renforcer la collaboration entre les organes constitués et la cohérence de leurs travaux, conformément au mandat du Comité. Dans le cadre de ce plan de travail, l'équipe spéciale des PNA a contribué à la mise à jour des ressources en ligne sur l'appui au processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA (voir les paragraphes 19 à 21 ci-dessus) et a

⁴⁸ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/646648>.

⁴⁹ Voir <https://unfccc.int/news/three-decades-of-climate-adaptation-milestones-and-progress> et <https://unfccc.int/news/inclusive-participation-and-strong-institutions-key-to-advancing-adaptation-and-resilience>.

⁵⁰ Document du Comité portant la cote AC27/INFO/13A.

⁵¹ Voir <https://www.linkedin.com/groups/13985893/>.

⁵² Voir https://www.youtube.com/@unfccc_adaptation, https://www.instagram.com/unfccc_adaptation/ et https://www.tiktok.com/@unfccc_adaptation, respectivement.

⁵³ Équipe spéciale des PNA (2024), *Progress, good practices and lessons learned, challenges and opportunities in the application of traditional knowledge, knowledge of Indigenous Peoples and local knowledge systems in adaptation*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/642260>.

⁵⁴ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/648996>.

concouru à l'élaboration du projet de premier numéro de la lettre d'information sur les mesures d'adaptation (voir le paragraphe 52 ci-dessus).

59. À sa vingt-huitième réunion, le Comité s'est félicité des travaux menés par l'équipe spéciale des PNA et a cherché à déterminer lesquels de ses domaines de travail prioritaires se prêteraient à une contribution de l'équipe.

60. La deuxième réunion de 2025 de l'équipe spéciale des PNA doit se tenir en octobre.

3. Cohérence et collaboration

61. Le Comité a continué à collaborer étroitement avec d'autres organes constitués et entités créées au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, dont le GCE, le Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC), le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, le LEG, les partenaires du programme de travail de Nairobi, le Comité de Paris sur le renforcement des capacités, le CPF, le TEC et le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie et ses groupes d'experts thématiques, ainsi que les entités fonctionnelles du Mécanisme financier, afin de favoriser la cohérence et la collaboration et de trouver des synergies à exploiter, notamment en ce qui concerne la programmation annuelle des activités.

62. Le Comité a invité les représentants de ces organes et entités à ses réunions ordinaires et aux réunions intersessions des groupes de travail, l'objectif étant de partager des informations et d'étudier les possibilités de synergies. À sa vingt-septième réunion, il a consacré du temps à un échange d'informations approfondi avec les organes et les entités sur leurs travaux en matière d'adaptation pour veiller à la cohérence des plans de travail, exploiter les complémentarités et éviter le chevauchement des activités.

63. Les exemples d'initiatives de collaboration entre le Comité et d'autres organes et entités ci-après ont été mentionnés :

a) Collaboration avec le GCE et le LEG dans le cadre de l'exécution des tâches énoncées aux paragraphes 44 et 45 de la décision [2/CMA.5](#) concernant les orientations techniques, les supports de formation et la communication d'informations (voir le paragraphe 45 ci-dessus) ;

b) Collaboration par l'intermédiaire de l'équipe spéciale des PNA (voir les paragraphes 56 à 60 ci-dessus) ;

c) Organisation conjointe, avec le LEG, d'une séance de formation à l'Expo PNA 2025 sur l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des PNA (voir le paragraphe 21 ci-dessus) ;

d) Examen, à la vingt-septième réunion du Comité, de la suite donnée aux recommandations adressées par le Comité aux partenaires du programme de travail de Nairobi et à d'autres organisations, et décision d'étudier les possibilités d'approfondir la collaboration avec ceux-ci dans le contexte du plan de travail du Comité pour 2025-2027 (voir le paragraphe 69 ci-dessous) ;

e) Collaboration avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier dans le cadre des efforts visant à augmenter le financement de l'adaptation, notamment grâce à la participation d'une des coprésidentes à la neuvième réunion annuelle entre les coprésidents du Conseil du FVC et les présidents des organes constitués, tenue en marge de la COP 29 ;

f) Contribution aux travaux du CPF relatifs à l'élaboration de recommandations à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier ;

g) Échanges d'informations avec le CPF sur les domaines de collaboration possibles d'après les plans de travail respectifs des deux organes ;

h) Collaboration avec le TEC et le CRTC, notamment dans le cadre des sessions conjointes du TEC et du Conseil consultatif du CRTC et des réunions du Conseil consultatif du CRTC.

64. À sa vingt-huitième réunion, le Comité a décidé de continuer à étudier les possibilités de mener des activités conjointes dans le contexte du Forum de l'adaptation 2026.

4. Collaboration sur des questions stratégiques avec des experts et des organisations externes

65. Conformément à son règlement intérieur⁵⁵, le Comité collabore avec des institutions, des organisations, des réseaux et des centres et des cadres ne relevant pas de la Convention, notamment aux niveaux intergouvernemental, régional, national et infranational, en tirant parti de leurs compétences⁵⁶.

66. Le Comité sollicite également les apports d'organisations, de centres et de réseaux intergouvernementaux, internationaux, régionaux, nationaux et infranationaux, du secteur privé et de la société civile dans l'accomplissement de ses travaux, et invite des conseillers qui en sont issus à participer à ses réunions en tant qu'experts sur des questions particulières qui pourraient se poser⁵⁷.

67. À sa vingt-septième réunion, le Comité a examiné un document présentant des possibilités d'améliorer la collaboration stratégique avec des experts et des organisations externes⁵⁸ et a prié le secrétariat de faire figurer, dans les notes de cadrage relatives aux activités pertinentes du plan de travail, une section qui reprendrait les possibilités de collaboration. Il a également demandé au secrétariat de décrire les critères de collaboration dans une note qu'il examinerait à sa vingt-huitième réunion.

68. À sa vingt-huitième réunion, le Comité a continué d'examiner la collaboration avec des experts et organisations externes sur la base de la note mentionnée au paragraphe 67 ci-dessus⁵⁹ et a décidé d'étoffer les critères correspondants.

69. À sa vingt-septième réunion, le Comité a réaffirmé sa volonté de développer les partenariats existants, notamment en interagissant davantage avec le réseau de partenaires du programme de travail de Nairobi. Un compte rendu oral lui a été présenté au sujet des types de connaissances et des informations fournies par les partenaires et d'autres organisations concernées pour les besoins de l'exécution des activités de son plan de travail. Sur la base de ce compte rendu, il a décidé d'adresser de nouvelles recommandations aux partenaires du programme de travail de Nairobi et aux autres organisations sur les moyens de renforcer leur participation à l'exécution des activités du plan de travail dans le contexte de l'amélioration de la collaboration stratégique.

5. Poursuite des travaux au niveau régional

70. Dans le cadre de son mandat de promotion de la cohérence des mesures d'adaptation et de pilotage en la matière⁶⁰, le Comité a continué de participer aux initiatives et aux semaines consacrées au climat au niveau régional, conscient de ce qu'elles contribuent à faire progresser l'action en faveur de l'adaptation et le renforcement des capacités aux échelons régional et national.

71. Le Comité a participé à la semaine du climat en Amérique latine et dans les Caraïbes 2025 (Panama, 19-23 mai 2025), et notamment à une consultation au cours de laquelle il a présenté la version actualisée des orientations techniques relatives aux PNA. Il a également participé à la Semaine africaine du climat (Addis-Abeba, 1^{er}-6 septembre 2025), et notamment à l'atelier technique sur les activités du plan d'action pour l'égalité des sexes qui s'est tenu les 5 et 6 septembre. La participation à ces manifestations a renforcé le rôle joué de longue date par le Comité dans l'élaboration et l'exécution des PNA, ainsi que dans la promotion de la cohérence entre les sources d'orientations techniques destinées aux pays en développement.

72. Le Comité a tenu une séance technique le 14 août 2025 à l'Expo PNA 2025 (voir le paragraphe 21 ci-dessus) et participé au treizième Forum de Durban ainsi qu'au webinaire de

⁵⁵ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/modalities-and-procedures-of-the-adaptation-committee>.

⁵⁶ Conformément à la décision 2/CP.17, par. 100.

⁵⁷ Conformément à la décision 2/CP.17, par. 105.

⁵⁸ Document du Comité portant la cote AC27/CN/15C.

⁵⁹ Document du Comité portant la cote AC28/CN/14B.

⁶⁰ Décision 2/CP.17, par. 93.

travail approfondi tenu à cette occasion (voir le paragraphe 23 ci-dessus), qui visaient à augmenter le financement de l'adaptation et à combler les manques de capacités en matière d'accès aux ressources financières pour les besoins des PNA. Les perspectives régionales et thématiques rassemblées au cours de ces manifestations ont alimenté les travaux du Comité dans le domaine du financement de l'adaptation et du renforcement des capacités.

73. Le Comité était également représenté lors de l'Académie de l'adaptation consacrée à la formation à la transparence en matière d'action climatique et d'appui pour l'Amérique latine (Lima, 1^{er}-4 avril 2025). Organisée par le secrétariat, la Fondation Avina, la Société andine de développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Académie a permis de renforcer les capacités régionales pour améliorer la transparence de la communication d'informations sur l'adaptation au titre du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris. Dans son intervention à la séance de clôture, l'une des coprésidentes du Comité a souligné que le Comité aidait les Parties à exécuter les processus nationaux du titre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale.

6. Prise en compte des questions de genre

74. Le Comité a continué à intégrer les questions de genre dans ses activités, ses publications et ses événements⁶¹. Pour aller plus loin encore, à sa vingt-septième réunion, il a décidé d'ajouter un point permanent sur les questions transversales, dont les questions de genre, à l'ordre du jour de sa première réunion de chaque année civile.

75. Dans ce contexte, le Comité a :

- a) Organisé, en juin 2025, une réunion interne de coordination informelle avec les coordonnateurs des organes constitués pour les questions de genre, pour renforcer la cohérence et la collaboration avec et entre ces organes dans le cadre de l'intégration de considérations liées au genre dans l'exécution de leur mandat et faciliter les préparatifs de l'atelier technique sur la conception des activités du plan pour l'égalité des sexes tenu à la soixante-deuxième session des organes subsidiaires⁶² ;
- b) Participé à deux ateliers techniques pour faciliter la conception des activités du plan pour l'égalité des sexes, à la soixante-deuxième session des organes subsidiaires et à la Semaine africaine du climat ;
- c) Participé à une séance de formation sur la prise en compte des questions de genre dans ses travaux, organisée par le secrétariat à la vingt-huitième réunion du Comité.

76. Le Comité a également travaillé à l'élaboration de plusieurs supports de connaissances et ressources dans lesquels les questions de genre étaient prises en compte :

- a) Le portail interactif sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties (voir les paragraphes 38 à 40 ci-dessus), qui contient des informations sur les mesures d'adaptation tenant compte des questions de genre communiquées par les Parties ;
- b) Son rapport intitulé *30 Years of Adaptation under the Convention and the Paris Agreement* (voir le paragraphe 49 ci-dessus), qui contient une section consacrée à l'importance de promouvoir des mesures d'adaptation inclusives et tenant compte de la dimension de genre, ainsi qu'aux possibilités de le faire ;
- c) Son rapport intitulé *Recognizing the adaptation efforts of developing country Parties* (voir le paragraphe 42 ci-dessus), qui contient une section consacrée aux dispositions institutionnelles tenant compte de la dimension de genre, à la mobilisation inclusive des parties prenantes tenant compte des questions de genre, et aux efforts déployés par les pays en développement à cet égard ;
- d) Une version conviviale de la cartographie des orientations techniques et des supports de formation utiles aux fins de l'exécution du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale (voir le paragraphe 33 ci-dessus), qui tient compte des questions de genre, entre autres considérations.

⁶¹ Conformément aux décisions 3/CP.25 et 24/CP.27.

⁶² Voir https://unfccc.int/gender_workshop_sb62.

77. Au total, six membres féminins et six membres masculins du Comité et 52 observatrices et 29 observateurs ont participé à la vingt-septième réunion du Comité, et sept membres féminins et quatre membres masculins du Comité et 36 observatrices et 30 observateurs ont assisté à sa vingt-huitième réunion.

78. Au moment de la publication du présent rapport, le Comité était composé de neuf femmes et de sept hommes et avait désigné trois coordonnateurs pour les questions de genre.

V. Recommandations à l'intention de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

79. Compte tenu des activités menées au cours de la période considérée, le Comité a décidé d'adresser des recommandations à la COP pour éventuel examen à sa trentième session, à la CMA à sa septième session, et au SBSTA et au SBI à leur soixante-troisième session.

80. La COP et la CMA voudront peut-être :

- a) Saluer la publication du présent rapport ;
- b) Se féliciter des progrès réalisés par le Comité dans l'exécution de son plan de travail modulable pour 2025-2027 ;
- c) Inviter les Parties et les parties prenantes concernées à répondre à l'appel à contributions lancé par le Comité en passant par le portail des communications⁶³, au plus tard le 31 mars 2026, afin de faciliter l'élaboration de recommandations quant à l'amélioration de la communication d'informations sur les mesures d'adaptation et les progrès accomplis à cet égard, conformément au paragraphe 45 de la décision [2/CMA.5](#) ;
- d) Inviter les organes constitués et les structures institutionnelles relevant de la Convention et de l'Accord de Paris, les Parties et les entités non parties, selon qu'il convient, à tirer parti dans leurs travaux des résultats obtenus par le Comité qu'ils jugent utiles.

⁶³ <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.